**Zeitschrift:** Die Privatschule = L'école privée = La scuola privata

Herausgeber: Verband Schweizerischer Privatschulen

**Band:** - (1998)

Heft: 2

**Vorwort:** Quelles structures pour notre Fédération: cantonales ou nationales?

Autor: Zillig, Elisabeth

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## **Editorial**

# Quelles structures pour notre Fédération: cantonales ou nationales?

Pendant des années, ce sont les Associations régionales et les Groupements professionnels qui ont assumé et développé l'ensemble des activités liées à la politique de l'éducation et de la formation.

Il y avait bien une Fédération centrale qui servait de lien entre les régions et les associations. C'était une sorte de toit sous lequel se rassemblaient les particularismes de nos structures.

La création, en 1990, de la nouvelle FSEP n'a pas supprimé les structures régionales ou professionnelles. Mais la mise en place d'une direction nationale (Comité et Comité directeur) et d'un secrétariat central a réuni les conditions nécessaires à l'élaboration d'une politique nationale de la Fédération.

Les développements et réalisations de ces dernières années montrent bien que la décision prise en 1990 était la bonne. Ce n'est qu'en qualité de Fédération suisse qu'il nous a été possible d'intervenir dans les consultations concernant les procédures décisionnelles de la politique de formation. A titre d'exemple, je mentionnerai la réglementation des HES (Hautes écoles spécialisées), les modalités de la maturité professionnelle, la nouvelle réglementation de la formation des aides-médicales. On peut également rappeler les interventions effectuées lors de l'entrée en vigueur de la TVA, le tarif favorable des droits d'auteurs ainsi que les avis exprimés lors de la consultation récente pour l'élaboration de la nouvelle Constitution fédérale. Même si tous nos

postulats ne sont pas retenus, nous sommes tout de même parvenus à faire admettre des demandes dont l'importance n'est pas négligeable.

Ce qui nous attend, aujourd'hui, c'est la révision de la loi sur la formation professionnelle et de la formation continue. On peut également imaginer qu'à moyen terme, la question de financement de la formation devienne un thème de portée nationale. Toutes nos écoles ne sont pas directement concernées par ces sujets, mais la place accordée à l'enseignement privé dans les lois fédérales aura des retombées vitales pour toutes les institutions privées.

Ce sera la tâche des organes dirigeants et du secrétariat d'effectuer les travaux préliminaires, d'énoncer des propositions et de suivre attentivement l'évolution des diverses lois en révision pour qu'elles incluent les intérêts des écoles privées.

Toutes ces tâches ne peuvent être accomplies sans un renforcement de nos structures. A l'occasion de l'Assemblée générale du 16 mai 1998, les membres de la Fédération ont voté, dans ce but, une augmentation des cotisations. En outre, le Comité et le Comité directeur se sont engagés à proposer un nouveau programme d'activité et d'organisation d'ici l'an 2000.

En ma qualité de Présidente, je me félicite de ces décisions. Une direction efficace de la Fédération n'est possible qu'avec un secrétariat central disposant des

2/98

moyens d'action nécessaires. A la question de savoir si la FSEP doit se doter d'une structure nationale renforcée, je ne puis que répondre par l'affirmative.

Ce renforcement des structures nationales ne doit pas se faire au détriment des Associations régionales ou des Groupements professionnels. Il est évident, qu'à l'avenir, les cantons seront toujours déterminants pour tout ce qui concerne l'enseignement primaire et les niveaux secondaires I et II. Il est donc indispensable que nos associations puissent réagir localement auprès des Directions cantonales de l'Instruction publique. Il importe, toutefois, que les actions isolées suivent la même orientation que la politique menée pour l'ensemble de la Fédération. Un accroissement des activités cantonales ou régionales ne diminue en rien les tâches du secrétariat central. Au contraire, il augmente les besoins de coordination et d'information et, conjointement, lui attribue des tâches supplémentaires.

La concentration de nos forces et une utilisation rationnelle de nos ressources est donc inévitable. Notre but est de créer des structures telles que notre Fédération puisse jouer un rôle de plus en plus important au XXI<sup>e</sup> siècle.

Cli Labeth Silling, Présidente de la FSEP



Tél. 026/663 92 91, Fax 026/663 92 93

Filles et garçons Internat / Externat

- 9e / 10e année scolaire
- apprentissage des langues
- cours intensifs
- sports, piscine

Vacances actives: juillet

Mädchen und Knaben

- 9. / 10. Schuljahr
- Eintritt jederzeit möglich
- Kleine Klassen
- Persönliche Betreuung, Sport und eigenes Hallenbad.

Sommerkurs: Juli

### **ITALIENISCHKURSE IM TESSIN**

Anfänger und Fortgeschrittene (mind. 16 Jahre) Mit Familienanschluss, Nähe Sportzentrum / Tennis / Pool usw.

Nur Kurs:

Fr. 675.- (80 Stunden) / Monat

Nur H. Pension: Fr. 1200.-/ Monat

CTA Ist. Interlingue – V. Mte. Boglia, 4 – Lugano Tel. 091/972 57 57 – Fax 091/972 61 91